

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA (A L'EXCEPTION DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO), AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE PAR LES LOIS EN VIGUEUR.

Le présent document est soumis à un régime de confidentialité de 25% applicable de la date de sa création, conformément à la Loi sur l'accès à l'information (le "LAI") et la Loi sur la protection des renseignements personnels (le "LPD") en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (la "LAI") et la Loi sur la protection des renseignements personnels (le "LPD") en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (la "LAI") et la Loi sur la protection des renseignements personnels (le "LPD").

Le présent document est soumis à un régime de confidentialité de 25% applicable de la date de sa création, conformément à la Loi sur l'accès à l'information (le "LAI") et la Loi sur la protection des renseignements personnels (le "LPD") en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (la "LAI") et la Loi sur la protection des renseignements personnels (le "LPD").

Le présent document est soumis à un régime de confidentialité de 25% applicable de la date de sa création, conformément à la Loi sur l'accès à l'information (le "LAI") et la Loi sur la protection des renseignements personnels (le "LPD") en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (la "LAI") et la Loi sur la protection des renseignements personnels (le "LPD").

Le présent document est soumis à un régime de confidentialité de 25% applicable de la date de sa création, conformément à la Loi sur l'accès à l'information (le "LAI") et la Loi sur la protection des renseignements personnels (le "LPD") en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (la "LAI") et la Loi sur la protection des renseignements personnels (le "LPD").

Le présent document est soumis à un régime de confidentialité de 25% applicable de la date de sa création, conformément à la Loi sur l'accès à l'information (le "LAI") et la Loi sur la protection des renseignements personnels (le "LPD") en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (la "LAI") et la Loi sur la protection des renseignements personnels (le "LPD").

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA (A L'EXCEPTION DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO), AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE PAR LES LOIS EN VIGUEUR.

100 000		
3	1	0
4		
	2	202
<i>Euronext Access</i>		

L'interdiction de diffusion s'applique à la Gldma Sach Bank Euronext Access et BNP Paribas et à tous les autres membres de la Gldma Sach Bank Euronext Access et à tous les autres membres de la Gldma Sach Bank Euronext Access et à tous les autres membres de la Gldma Sach Bank Euronext Access.

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA (A L'EXCEPTION DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO), AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE PAR LES LOIS EN VIGUEUR.

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA (A L'EXCEPTION DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO), AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE PAR LES LOIS EN VIGUEUR.

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA (A L'EXCEPTION DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO), AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE PAR LES LOIS EN VIGUEUR.

Agenda

28.04